

PROCES - VERBAL 1/2017

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 15 MARS 2017 A 20H00

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON PULLIERANE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
Ouverture, présents, excusés	2
Procès-verbal de la séance du 14 décembre 2016	2
1. Communications	3
1.1. Communications du Bureau et de la Présidente	3
1.1.1. Représentations et invitations	5
1.2. Communications de la Municipalité	6
2. Ordre du jour	7
2.1. Assermentations de M. Leonardo KARDUM (UDC) en remplacement de M. Jean DUTRUIT, démissionnaire, et de Mme Eva REITH (Soc.) en remplacement de M. Rocco GIANNUZZI, démissionnaire.	8
2.2. Elections à la Commission de gestion	9
2.2.1 Election d'un membre en remplacement de Mme Lucienne VASSEROT (AdC), démissionnaire	9
2.2.2 Election de deux membres suppléants, l'un en remplacement de M. Jean DUTRUIT (UDC), démissionnaire, l'autre pour remplacer la membre suppléante de l'AdC devenue membre	9
2.3. Préavis 01-2017 Poste de Police Est Lausannois - Mise en conformité du bâtiment selon la Loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV) Crédit demandé CHF 2'450'000.00	10
2.4. Préavis 02-2017 Contrôle de l'évacuation des eaux des biens-fonds pour la période 2016-2021 / Crédit demandé CHF 1'500'000.00	12

2.5. Préavis 03-2017 Renouvellement et acquisitions de véhicules pour les années 2017 à 2019 - Crédit demandé CHF 965'000.00	13
2.6. Propositions individuelles	15
2.7. Divers	15
2.7.1. Elargissement des tunnels de Belmont M. David STANEK	15
2.7.2. Préavis 24-2014 / Travaux Villardin M. Serban SICHITIU	17

A 20h00, la Présidente invite les conseillères et conseillers à prendre place et demande au secrétaire de procéder à l'appel. Il y a alors 80 présents. Le quorum étant atteint, la Présidente informe que nous pouvons délibérer valablement selon l'art. 59 de notre règlement et déclare la séance ouverte.

Excusés

Les conseillères et conseillers suivants se sont excusés : Mesdames Florence Bétrisey, Simone Collet, Anne Ganty, Carole Di Natale, Josette Perrig, Lucienne Vasserot et Messieurs Samy Amara, Jean-Marc Duvoisin, Marc Ehrlich, Jean-Pierre Galay, David Gohl, Remo Kuonen, Alexandre Meylan, Gérard Mieli, Martial Ostertag et Dimitri Simos.
M. le Député Guy-Philippe Bolay s'est également excusé.

La Présidente :

Après notre longue pause hivernale, c'est avec plaisir que je vous retrouve pour cette première séance du Conseil communal de l'année 2017.

J'ai le plaisir de saluer le Président du Conseil communal de Paudex, M. Jean-Philippe Chaubert, M. le Secrétaire communal de Belmont et M. le Député Marc Oran qui nous font l'honneur de leur présence ce soir. Je salue aussi la représentante de la presse, Mme Oriane Binggeli du Régional qui remplace Mme Nina Brissot. Je remercie aussi les personnes présentes dans les rangs du public pour l'intérêt qu'elles portent à nos délibérations et je remercie les huissiers pour la superbe décoration printanière dont nous bénéficions ce soir. Je remercie enfin le technicien qui assure la sonorisation de nos débats.

Je vous souhaite à toutes et tous une excellente soirée qui commence par l'adoption du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2016.

Procès-verbal de la séance du 14 décembre 2016

La Présidente :

Le procès-verbal vous a été transmis par courrier électronique dans le délai réglementaire, vous avez donc eu tout loisir de le parcourir. Quelqu'un a-t-il une remarque ou une modification à proposer ? Ce ne semble pas être le cas. Le procès-verbal est donc adopté d'office, conformément à notre règlement et je remercie infiniment Bernard Montavon, son auteur.

1. COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU ET DE LA PRESIDENTE

• Démissions au sein du Conseil communal

En date du 13 janvier 2017, j'ai reçu un courrier de M. le Conseiller Jean Dutruit indiquant qu'il démissionnait du Conseil communal et de la Commission de gestion en raison d'une sérieuse dégradation de son état de santé et de la préparation d'une intervention chirurgicale. M. Dutruit avait déjà siégé au Conseil communal et à la Commission de gestion lors de la précédente législature. Il avait été assermenté à nouveau le 23 novembre 2016, succédant à M. Philippe Weber, démissionnaire. Il n'aura pu prendre part qu'aux deux dernières séances du Conseil de l'année 2016 avant de se retirer. Au nom du Conseil communal, je remercie M. Dutruit de sa participation dévouée et formule nos meilleurs vœux pour sa santé.

Le 18 janvier, M. le Conseiller Rocco Giannuzzi m'a adressé la lettre suivante :

«Madame la Présidente,

C'est avec regret que je dois vous informer de mon désir de démissionner de notre Conseil. En effet, mes obligations, soit professionnelles soit familiales, ne me laissent que très peu de temps pour d'autres activités. De ce fait, ma présence à notre Conseil me paraît difficile à assumer. J'ai, au cours de la dernière législature, siégé avec intérêt et plaisir. J'espère avoir au cours de ces années contribué à la qualité de vie des habitants de Pully. Je souhaite à tous les membres de notre conseil le même plaisir que j'ai eu à y participer. Je vous présente, Madame la Présidente, mes salutations distinguées».

Au nom du Conseil communal, j'adresse à M. Giannuzzi nos plus vifs remerciements pour son fidèle engagement et nos meilleurs vœux pour la poursuite heureuse de ses activités professionnelles et familiales.

Pour succéder à MM. Dutruit (UDC) et Giannuzzi (Socialiste), le Bureau, lors de sa séance du 8 février, a proclamé élus M. Léonardo Kardum et Mme Eva Reith, prochains viennent-ensuite sur les listes de ces partis. Ils seront assermentés toute à l'heure, au point 1 de l'ordre du jour.

Le 15 février, Mme la conseillère Lucienne Vasserot (UP-AdC) m'a adressé un courrier dont je vous donne lecture :

« Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Par le présent courrier, je vous prie de prendre note et d'accepter ma démission de la Commission de gestion. »

Le remplacement de Mme Vasserot à la Commission de gestion, tout comme celui de M. Dutruit au sein de cette même commission, fera l'objet d'une élection au point 2 de l'ordre du jour.

- **Lettre du Préfet concernant la fusion des ORPC du district de Lavaux-Oron**

Dans une lettre datée du 27 janvier, le Préfet annonçait que pour créer la nouvelle Organisation de la Protection Civile du district de Lavaux-Oron, un groupe de travail avait été formé et un calendrier défini pour permettre de respecter les délais fixés dans la loi. Il demandait aux présidents des conseils de prévoir la désignation d'une commission pour l'étude du préavis qui sera soumis aux 17 législatifs des communes du district au cours du 1er semestre de cette année. Il indiquait aussi qu'une séance d'information serait mise sur pied regroupant les municipalités, de même qu'une rencontre avec les présidents des conseils et les membres des commissions chargées de l'étude du préavis.

Lors de sa séance du 8 février, le Bureau a désigné la CARI (Commission des affaires régionales et intercommunales) pour examiner ce futur préavis.

- **Résultats pulliérans des votations fédérales et cantonale du 12 février 2017**

A Pully, 5'784 électrices et électeurs sur 10'293 inscrits ont pris part au scrutin du 12 février 2017, ce qui représente un joli taux de participation de 56,19 %.

Les votants ont majoritairement accepté les 3 objets fédéraux et l'objet cantonal qui leur étaient soumis par :

- 76,54 % de oui à la naturalisation facilitée des étrangers de la troisième génération (4'386 voix pour et 1'344 contre) ;
- 78,91 % de oui à la création du fonds FORTA pour les routes nationales et pour le trafic d'agglomération (4'440 voix pour et 1'187 contre) ;
- 59,57 % de oui à la réforme de l'imposition des entreprises RIE III (3'309 voix pour et 2'246 voix contre).

Enfin, l'objet cantonal, la Loi sur la préservation et la promotion du parc immobilier (LPPPL) a recueilli une majorité de 54,11 % de oui (2'992 voix pour et 2'537 contre).

Vous aurez certainement remarqué un changement introduit lors de ces dernières votations : désormais tous les objets figurent sur un seul et même bulletin de vote et il ne s'agit plus d'exprimer son avis en inscrivant oui ou non, mais en mettant une croix dans les cases correspondantes. Cette nouveauté est liée à l'acquisition par la Ville de Pully d'un lecteur optique qui facilite le décompte des voix et renforce la fiabilité des résultats mais le recours à ce lecteur automatique n'intervient qu'en fin de processus et ne change rien à l'important travail préalable des scrutateurs, à savoir l'ouverture des enveloppes, le scannage des cartes de vote, le comptage des bulletins et la vérification de leur validité.

La prochaine échéance du bureau électoral est constituée par les élections cantonales du 30 avril. Là, le lecteur optique ne nous sera d'aucune utilité car il n'est pas capable de déchiffrer des listes électorales, c'est trop compliqué. Alors, pour le dépouillement de l'élection au Grand Conseil, c'est sur vous, chers conseillères et conseillers communaux que nous comptons, ainsi que sur l'équipe de l'administration communale mise en place par le greffe. La convocation vous est déjà parvenue et nous vous remercions d'ores et déjà d'y donner suite.

1.1.1. REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

- Les réjouissances de l'année 2017 ont débuté le 14 janvier par le traditionnel **apéritif de Promotion Pully Paudex Belmont (PPPB)**, qui réunit à la Maison Pulliérane les représentants des sociétés locales et les autorités pour partager un moment d'amitié et de bonne humeur.
- Au même endroit, le 7 février, j'ai assisté à la soirée de clôture et de restitution des résultats de la démarche participative lancée en octobre 2015 par la Municipalité pour alimenter la réflexion sur le **réaménagement des espaces publics du centre-ville**. Début février aussi, une exposition urbaine originale sur la place Neuve a permis de mettre en évidence certains aspects de cette démarche. L'information et la consultation des Pulliérans sur les grands projets est un thème qui me tient à coeur, vous le savez, puisqu'en octobre 2014 j'avais déposé une motion à ce sujet. Je remercie donc la Municipalité d'avoir fait le choix de cette démarche, qui a permis aux personnes intéressées de participer et faire part de leurs avis et de leurs suggestions, souvent intéressantes. Je félicite aussi la Municipalité pour le choix judicieux du mandataire, le professeur Florent Joerin de la Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD) et son associée, la professeure Natacha Guillaumont de la Haute Ecole de paysage, d'ingénierie et d'architecture (hepia) qui ont su remarquablement bien concevoir et mener à bien cette démarche.
- Le 15 février, le **Musée d'Art de Pully** vernissait une nouvelle exposition collective de photographie, intitulée « Evidences du réel – La photographie face à ses lacunes ». Les artistes réunis questionnent l'illusion du réel en découpant, en trouant ou en effaçant des images. Que reste-t-il alors du cliché lorsque ce réel est caché ? Vous le découvrirez en allant visiter cette exposition étonnante, visible jusqu'au 30 avril 2017.
- Créée l'an dernier, au terme de la démarche « Quartier solidaire » menée avec Pro Senectute dans le haut de la ville, **l'association La Mosaïque de Pully Nord** tenait le 4 mars sa première assemblée générale. Elle a su prendre son envol et assume maintenant pleinement son autonomie. Le dynamisme des seniors de Pully Nord n'est plus à démontrer, il suffit de lire « L'Echo du Riolet », leur gazette bimestrielle, pour être impressionné par la palette d'activités qu'ils organisent et auxquelles ils participent ou collaborent.
- Le 7 mars, la Municipalité avait convié comme chaque année les **chefs d'entreprises pulliéranes à l'Octogone**. L'hôte de marque était cette année le Commandant de corps Philippe Rebord, nouveau chef de l'armée suisse depuis le 1er janvier dernier. Il nous a présenté un panorama des besoins actuels de l'armée dans le cadre du projet DEVA « Développement de l'armée – nous sommes obligés de réussir ».
- **L'Association d'entraide familiale de Pully, Paudex, Belmont** a tenu sa 54e assemblée générale au Foyer de la Maison pulliérane le 9 mars. Cette association qui compte plus de 800 membres, dont quelque 600 Pulliérans, effectue elle aussi un travail remarquable. Son comité de 11 membres organise et chapeaute un grand nombre d'activités dédiées principalement aux enfants et aux familles : accueil parent-enfant, cours de yoga, service de baby-sitting, école maternelle, cours d'expression corporelle,

de théâtre, appui et conseils aux membres en cas de difficultés financières, sans oublier les bien connues braderies de printemps et d'automne.

- Enfin, samedi dernier 11 mars, ce sont les « Couleurs du temps » qui ont présidé à la **soirée annuelle du Choeur de dames de Pully**, qui s'était associé cette année au groupe folklorique de musiciens et danseurs portugais de Lausanne O Lusitano. « Je voudrais changer les couleurs du temps, changer les couleurs du monde, les mots que j'entends seront éclatants et nous danserons une ronde, une ronde brune, rouge et safran et blonde ». C'est sur ce refrain de Guy Béart, entendu samedi dernier, que je clos ce soir le chapitre des représentations et invitations.

Avant de passer la parole à la Municipalité pour ses communications, je voudrais la remercier de nous avoir fait parvenir son **programme de législature 2016 – 2021**, dont j'ai pris connaissance avec intérêt. Je l'ai trouvé clair et précis et, de plus, il est vite lu ; avis à celles et ceux qui ne l'auraient pas encore fait.

1.2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

M. Gil REICHEN, syndic :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, rien de très particulier concernant les communications que vous trouvez sur vos tables qui sont des bouclements de cinq préavis.

Pour enchaîner sur ce que vient de dire votre présidente sur le programme de législature, ce document est le résultat de réflexions de la Municipalité depuis son entrée en fonction, évidemment compte tenu du début de la législature, un premier juillet depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution vaudoise. La législature commence par une période de vacances puis par la mise en place d'un certain nombre de documents formels liés à la nouvelle législature. Ce sont les préavis qui ont été soumis à votre Conseil en automne dernier, donc, pour les raisons précitées, nos discussions sur le programme de législature 2016 – 2021 ont plutôt commencé à l'automne qu'au début juillet.

Pour cet exercice, pour ce mandat, la Municipalité a aussi souhaité associer ses chefs de service à cette démarche. On a essayé de se projeter dans cinq ans et, chacun, d'exprimer d'une manière assez courte et synthétique sa vision de Pully en 2021. On l'a fait d'une manière assez ludique sous la forme d'une carte postale adressée en 2021 à un ami domicilié à Küsnacht pour lui indiquer dans quel sens positif notre ville de Pully avait changé. Nos chefs de service se sont prêtés au même exercice puis nous avons confronté leurs différentes perspectives avec les nôtres, ce qui a permis de démarrer l'élaboration d'une liste d'actions à mettre en œuvre pour essayer de nous rapprocher au mieux de cette vision commune.

Heureusement, quand je dis « vision commune », aussi bien au niveau de l'Exécutif qu'au niveau de nos chefs de service, on avait une forte convergence sur ce Pully 2021, ce qui nous a probablement facilité la tâche. Nous avons élaboré une liste d'actions avec à l'esprit que cinq ans c'est extrêmement court, bien que cela puisse vous paraître long, notamment quand on cherche à mettre en œuvre un certain nombre de projets. Le temps passe toujours très vite, mais on a essayé d'être le plus pragmatique possible. Ensuite,

cette série d'actions a été regroupée par thèmes et, à partir de ces thèmes et de cette liste d'actions envisagées, on les a regroupés sous des objectifs généraux en ayant à l'idée la finalité de ces actions. Ceci a abouti à neuf thèmes et vingt objectifs généraux, les thèmes étant, comme ceux qui ont déjà lu ce programme le savent : le centre de Pully, le développement territorial, les transports – la mobilité – l'énergie, l'entretien et la rénovation du patrimoine, le service à la population et l'efficacité de l'administration, la vie sociale et culturelle, la sécurité, les activités économiques et enfin les finances communales. Les thèmes ne sont pas mis dans un ordre préférentiel mais vous voyez à la lecture de ce document, sans surprises, qu'un certain nombre de thèmes s'inscrivent dans une continuité. Nous avons toujours dit que le monde ne s'arrête pas à la fin d'une législature et ne recommence pas au début de la suivante avec une page blanche, mais qu'il y a un certain nombre d'éléments que l'on cherche à poursuivre et à finaliser.

Chaque thème a fait l'objet d'un petit texte introductif qui le remet un peu dans le contexte local et, bien sûr, on rappelle aussi, soit dans l'introduction, soit dans le petit texte qui accompagne le programme, un tant soit peu les limites de ce genre d'exercice, à savoir, notamment - vous le savez, on l'avait dit il y a cinq ans - ce programme n'est pas une liste exhaustive et figée d'un certain nombre d'actions que la Municipalité souhaite proposer à votre Conseil et à la population car les choses peuvent évoluer, certains éléments peuvent être reportés et d'autres que l'on ne connaît pas aujourd'hui peuvent faire leur apparition. Tout cela est donc un cadre à considérer avec une certaine souplesse. Il y a aussi, comme nous l'avons également dit il y a cinq ans, un certain nombre de limites, notamment, par exemple, des procédures administratives qui peuvent être plus longues que prévu, les débats politiques, et, tout cela, la Municipalité ne le mettra pas en œuvre seule mais elle le fera en espérant convaincre votre Conseil communal, voire la population, de la pertinence de ses propositions. Voilà rapidement le contexte dans lequel ce programme s'est mis en place. Je vous souhaite une bonne lecture et on se réjouit, bien sûr, de le mettre en œuvre avec la préoccupation centrale que nous avons tous, c'est-à-dire la qualité de vie à Pully et le service à notre population. Merci de votre attention.

Mme Lydia MASMEJAN, municipale :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, c'est avec plaisir que la Municipalité vous invite, comme vous avez pu le lire dans un mail que vous avez tous reçu, à l'inauguration de la nouvelle cave communale qui se trouve à Rochettaz. Cette manifestation aura lieu le 30 mars à 17h00 et elle vous donnera l'occasion de voir un projet que vous avez accepté et j'espère aussi, de vous convaincre que vous avez bien fait de voter oui. Nous vous rappelons aussi que la cave tout près d'ici est ouverte une heure avant toutes les séances du Conseil communal. Les employés de notre commune sont là pour vous accueillir et nous vous invitons à profiter de cette occasion pour y venir et participer à cette ouverture. Je vous remercie.

2. ORDRE DU JOUR

La Présidente :

Vous avez tous et toutes reçu l'ordre du jour de la présente séance dans le délai requis. Je n'ai qu'un petit complément à y apporter, au point 2, élections. En effet, Mme la Conseillère Verena Kuonen m'a informée qu'après l'élection d'un membre de l'Alliance du Centre à la Commission de gestion, en remplacement de Mme Lucienne Vasserot, il

conviendra d'élire encore un membre suppléant de l'Alliance du Centre à cette même commission. Le Conseil communal sera donc amené à élire ce soir deux, et non pas un, membres suppléants à la Commission de gestion. Y a-t-il d'autres remarques ou questions à propos de l'ordre du jour ? Ce n'est pas le cas. Comme il a été légèrement modifié, je vais vous demander d'approuver l'ordre du jour tel qu'il est maintenant.

L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.

2.1. Assermentations de M. Leonardo KARDUM (UDC) en remplacement de M. Jean DUTRUIT, démissionnaire, et de Mme Eva REITH (Soc.) en remplacement de M. Rocco GIANNUZZI, démissionnaire.

La Présidente :

Lors de sa séance du 8 février 2017, le Bureau a pris acte des démissions des conseillers Jean Dutruit (UDC) et Rocco Giannuzzi (Socialiste). Leurs successeurs sont M. Leonardo Kardum et Mme Eva Reith, prochains viennent-ensuite sur les listes respectives de l'UDC et du Parti socialiste.

Selon l'art. 9 de notre règlement : « Les membres du conseil communal et de la municipalité absents, de même que ceux élus après une élection complémentaire, sont assermentés devant le conseil communal par le président de ce corps, qui en informe le préfet ». Je vais donc procéder à l'assermentation de la conseillère communale Eva Reith et du conseiller communal Leonardo Kardum.

Je prie Monsieur l'huissier de bien vouloir les conduire devant la tribune et j'invite l'assemblée à se lever.

Madame Reith, Monsieur Kardum, selon l'art. 5 de notre règlement, avant d'entrer en fonction, les membres du conseil prêtent serment. Je vais donc lire le serment, après quoi, à l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et direz « je le promets ».

« Vous promettez d'être fidèles à la Constitution fédérale et à la Constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer ».

Mme Eva Reith : je le promets.

M. Leonardo Kardum : je le promets.

Je vous félicite tous les deux et vous souhaite un bon retour parmi nous. Le secrétaire va vous remettre votre brevet ainsi que le règlement du Conseil communal et vous pourrez regagner les rangs de vos groupes. (Applaudissements)

L'assemblée peut se rasseoir.

2.2 Elections à la Commission de gestion

2.2.1 Election d'un membre en remplacement de Mme Lucienne Vasserot (AdC), démissionnaire

La Présidente :

Nous passons au point 2 de l'ordre du jour en commençant par l'élection d'un membre à la commission de gestion en remplacement de Mme Lucienne Vasserot (AdC), démissionnaire. J'invite donc le groupe de l'Alliance du Centre à soumettre une candidature.

Mme Verena KUONEN demande la parole :

Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, chers collègues, l'Alliance du Centre a le grand plaisir de vous proposer la candidature d'Isabelle Krenger. Isabelle Krenger est actuellement membre suppléante et je vous la présente en tant que candidate membre à part entière. Je ne vous présenterai plus Isabelle Krenger parce que je crois que vous la connaissez tous et nous apprécions tous ses grandes qualités. Merci.

La Présidente :

Merci, Mme Kuonen. Pour la forme, je demande s'il y a d'autres candidatures. Ce n'est pas le cas. Alors, conformément à l'art. 40 de notre règlement, Mme Krenger est élue tacitement et je l'en félicite. (Applaudissements)

2.2.2 Election de deux membres suppléants, l'un en remplacement de M. Jean DUTRUIT (UDC), démissionnaire, l'autre pour remplacer la membre suppléante de l'AdC devenue membre

Nous allons maintenant procéder à l'élection de deux membres suppléants de la commission de gestion, le premier pour remplacer M. Jean Dutruit (UDC), démissionnaire et le second pour remplacer Mme Isabelle Krenger qui vient d'être élue membre de la commission.

J'invite le groupe UDC à soumettre une candidature.

Mme Annie MUMENTHALER demande la parole :

L'UDC a le plaisir de vous proposer la candidature de Leonardo Kardum bien connu par un grand nombre de conseillers et vous demande de soutenir cette candidature. Merci.

La Présidente :

Merci, Mme Mumenthaler.

J'invite aussi le groupe de l'Alliance du Centre à soumettre une candidature.

Mme Isabelle KRENGER demande la parole :

L'Alliance du Centre a le plaisir de proposer la candidature de M. Remo Kuonen. M. Kuonen a une licence en sociologie et une en criminologie. Il travaille comme rédacteur parlementaire à l'Assemblée fédérale de Berne depuis 39 ans. Son absence de ce soir est du reste due à ce travail. Il est aussi président de la Fédération suisse des malvoyants. M. Kuonen habite Pully depuis plus de 30 ans et a toujours été actif au sein de l'Union pullierane. Il a été élu au Conseil communal lors des élections de 2016 et est

membre suppléant à la commission permanente d'urbanisme. Dès le mois de juin prochain, Remo Kuonen aura une plus grande disponibilité pour exercer son mandat de conseiller communal et il est très désireux de participer au travail de la Commission de gestion. Merci de bien vouloir soutenir sa candidature.

La Présidente :

Pour la forme toujours, je demande s'il y a d'autres candidatures. Ce n'est pas le cas. Messieurs Kardum et Kuonen sont donc élus tacitement avec toutes nos félicitations. (Applaudissements)

2.3 Préavis 01-2017 Poste de Police Est Lausannois - Mise en conformité du bâtiment selon la Loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV) - Crédit demandé CHF 2'450'000.00

M. Olivier OSTERTAG, président et rapporteur de la commission ad hoc :

En préambule, permettez-moi de corriger une erreur de ma part dans mon rapport au chapitre des membres de la commission présents. Il s'est avéré après l'envoi de mon rapport que le conseiller Pierre-François Clerc n'a pas reçu la convocation par courriel et qu'il doit donc être considéré comme excusé et non pas absent à cette séance de commission.

Notre commission s'est réunie le 28 février dans les locaux de la police et la séance a débuté par la visite de l'intégralité des locaux. Nous avons pu constater à ce moment-là à quel point les locaux étaient bien entretenus, même si, effectivement par contre, ils manquent sérieusement de place pour y travailler. Pour cette occasion, les personnes suivantes ont eu l'amabilité de nous recevoir :

- pour la police : le maj Dan-Henri Weber, le cap Jean-Claude Mangili et le plt Christian Baeriswyl ;
- pour la Municipalité : MM. Jean-Marc Chevallaz et Nicolas Leuba ;
- pour le département de l'urbanisme et de l'environnement : MM. Jean-Michel Maradan et Philippe Daucourt accompagnés du bureau d'architecture ABA Partenaires en la personne de M. Grégoire Bilat.

Je cite ces personnes non seulement pour les remercier mais surtout pour bien mettre en évidence que la commission a, de ce fait, pu recevoir toutes les réponses possibles grâce à la qualité et à la diversité des interlocuteurs présents. Comme vous avez pu le lire dans le rapport, la commission a été convaincue de la nécessité de ces travaux et de la manière dont ils ont été projetés. C'est donc à l'unanimité des membres présents que la commission ad hoc a approuvé ce projet. A la même date et presque à la même heure, la Commission des finances a elle aussi approuvé ce projet à une large majorité. Nous vous proposons donc d'approuver le préavis 01-2017, Poste de Police Est Lausannois - Mise en conformité du bâtiment selon la Loi sur l'organisation policière vaudoise et les conclusions telles que présentées par la Municipalité. Je vous remercie de votre attention.

La Présidente :

J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

J'ouvre la discussion sur le fonds

M. Richard GOLAY demande la parole :

Le groupe des Verts relève que le préavis ne mentionne pas l'établissement d'un audit énergétique sous la forme du certificat énergétique cantonal des bâtiments. La révision de la Loi sur l'énergie stipule qu'il doit être effectué entre autres lors du remplacement d'une installation de chauffage par du mazout ou du gaz, ce qui est le cas ici.

Vu l'ampleur et le montant des travaux, une expertise de quelques milliers de francs, de plus subventionnée par le Canton, tient du bon sens économique et écologique et ceci d'autant plus que l'efficacité énergétique des bâtiments est mentionnée dans le tout récent programme de législature de notre Municipalité. Nous pensons qu'il s'agit ici d'un oubli et souhaitons qu'il soit effectué dans les meilleurs délais. Merci de votre attention.

M. Nicolas LEUBA, municipal, demande la parole :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, je réponds à brûle-pourpoint à cette question puisqu'elle ne m'est pas parvenue avant la séance de ce soir et c'est avec plaisir que je vous annonce que ce contrôle, ce certificat étant obligatoire, dans tous les cas il sera effectué.

M. Philippe DIESBACH demande la parole :

J'aurais tout d'abord une réflexion. Bien que le poste « honoraires » pour ce préavis représente plus de 20 %, il me semble, pour éviter toutes discussions, et une fois pour toutes, que les différents types d'honoraires soient splittés entre l'architecte, l'ingénieur civil, l'ingénieur incendie, l'ingénieur CDSE, l'ingénieur en sécurité, etc., etc. Je suis conscient qu'il n'est pas d'usage de le faire au niveau du préavis, mais cela pourrait être communiqué aux membres de la commission. Aujourd'hui, il est courant que le poste « honoraires » représente 18 % à 20 % dans le cadre d'une construction ou de rénovations. Pour ma part, je ne suis pas surpris par ce montant, surtout si l'on tient compte de la difficulté du projet et du fait que les travaux doivent être exécutés tout en maintenant l'exploitation du poste de police.

Par contre, je souhaiterais savoir comment les mandataires sont choisis. Y a-t-il eu un appel d'offres ? Est-ce que celui-ci prend en compte certains critères tels que le prix, la qualité du travail, le délai, etc. Egalement sur ce point et pour les prochains préavis, les commissions pourraient être renseignées. Pour conclure, je soutiens ce préavis et vous invite à en faire de même et je remercie Monsieur le Municipal pour sa prochaine réponse.

M. Nicolas LEUBA, municipal, demande la parole :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, je tiens à remercier M. Diesbach tout d'abord de m'avoir interpellé hier soir en marge de la séance de la CPU pour me poser ces questions. La réponse de la DUE à cette question comprend quatre parties :

1. Détermination des honoraires

Les honoraires annoncés dans le préavis sont calculés selon les règlements de la SIA, Société suisse des ingénieurs et architectes, en fonction du type de projet. Après le passage du préavis au Conseil communal, ils font toujours l'objet de négociations sur la base de l'importance des prestations demandées, du mode de rémunération et de la célèbre KBOB mises pour Koordinationskonferenz der Bau- und Liegenschaftsorgane der oeffentlichen Bauherren, en français Conférence de coordination des services de la

construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics. S'agissant d'un mandat soumis au marché public, dans tous les cas si les prestations dépassent les seuils de la procédure de gré à gré jusqu'à CHF 150'000.-, elles sont mises en concurrence selon la procédure dite sur invitation jusqu'à CHF 250'000.- ou la procédure dite ouverte dès CHF 250'000.-.

2. Quelles normes s'appliquent ?

SIA 102 : règlement concernant les prestations et honoraires des architectes ;

SIA 103 : règlement concernant les prestations et honoraires des ingénieurs et ingénieurs civils ;

KBOB : recommandations relatives aux honoraires d'architectes et d'ingénieurs

3. Honoraires pour le poste de police.

Architecte : 22,35 % ; ingénieur civil : 0,84 % ; ingénieur électricien : 9,08 % ; ingénieur CVCR : 6,71 % ; ingénieur installations sanitaires : 1,59 % ; géomètre : 0,24 % ; ingénieur en sécurité : 1,19 %.

Le total des honoraires est de CHF 546'400.-. Ce montant correspond donc à 22,35 % du coût global de l'ouvrage. Cette proportion est tout à fait habituelle, comme vous le souleviez vous-même dans votre question, dans ce type de démarche.

4. Choix des mandataires

La DUE choisit ses mandataires sur la base de critères objectifs en fonction des compétences avérées des bureaux d'études et en fonction des caractéristiques du projet. En l'occurrence, l'architecte choisi pour ce travail est le bureau ABA et partenaires SA.

Nous en sommes maintenant à l'étude dite préliminaire. Les phases suivantes seront traitées pour une part de gré à gré puis en procédure dite sur invitation. Je vous remercie de votre attention.

La Présidente :

La parole n'est plus demandée. Je clos la discussion et nous passons au vote des conclusions du préavis.

Le préavis 01-2017 est adopté à l'unanimité moins 3 abstentions.

2.4. Préavis 02-2017 Contrôle de l'évacuation des eaux des biens-fonds pour la période 2016-2021 / Crédit demandé CHF 1'500'000.00

Mme Muriel THALMANN, présidente de la commission ad hoc :

Le présent préavis fait suite au préavis 20-2013 Contrôle de l'évacuation des eaux des biens-fonds dans le cadre des chantiers communaux pour la période 2013-2016 qui vient d'être bouclée comme M. le Syndic nous l'a annoncé dans son communiqué. Ce préavis n'a fait l'objet d'aucun problème. On a vu que ce crédit-cadre de CHF 1'500'000.- comporte deux volets. Il y a tout d'abord CHF 1'150'000.- qui sont vraiment consacrés à la poursuite de la campagne 2013-2016 et, donc, qui sont affectés au contrôle d'équipements d'évacuation des eaux des biens-fonds privés touchés par les chantiers communaux de mise en séparatif. Il y a ensuite un deuxième volet de l'ordre de CHF 350'000.- qui sont en fait consacrés à la couverture des frais d'études complémentaires pour la mise en conformité des bâtiments communaux. En effet, lors de la campagne 2013-2016, la commune a constaté que la mise en séparatif touchait aussi les bâtiments communaux – c'était souvent des bâtiments importants pour lesquels il fallait réaliser une étude – d'où l'inclusion, cette fois-ci, de ce deuxième volet.

La Commission des finances qui s'est réunie le 28 février 2017 pour examiner ce préavis a donné un préavis financier favorable à l'unanimité et, de son côté, la commission ad hoc a aussi à l'unanimité approuvé les conclusions du préavis dont je vous fais grâce de la lecture. Nous proposons donc d'accepter ce préavis.

La Présidente :

J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière. La parole n'est pas demandée. Nous passons au vote.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

J'ouvre la discussion sur le fond. La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Je passe au vote.

Le préavis 02-2017 est adopté à l'unanimité.

2.5. Préavis 03-2017 Renouvellement et acquisitions de véhicules pour les années 2017 à 2019 - Crédit demandé CHF 965'000.00

M. Jean-Luc DUVOISIN, président et rapporteur de la commission ad hoc :

La commission ad hoc s'est donc réunie le 27 février à la Maison communale. Au vu de la qualité et de la précision du préavis, la séance s'est finalement résumée à un jeu de questions – réponses. Je tiens à remercier ici Gil Reichen, syndic ainsi que Claude-Alain Chuard, chef de service, qui ont répondu à chacune de nos interrogations avec diligence et précision. Je profite de faire un « mea maxima culpa ». En effet, j'ai nommé cité dans le rapport qui posa quelle question. Ce fut mon premier rapport en tant que président-rapporteur, ceci expliquant probablement cela. Encore navré. Je ne pense pas que ce fut un gros problème mais je tenais à m'excuser.

Je ne vais pas, ici, refaire l'entier du débat, vous le trouvez dans le rapport. Je vais me contenter de me concentrer sur deux questions importantes : un commissaire s'interroge sur la raison de l'achat de quatre nouveaux véhicules. La réponse est limpide. Il s'agit pour trois quarts d'une économie de remboursement d'usage de véhicules privés. Pour le quatrième, il s'agit du remplacement du bus de la Protection civile, ce dernier ayant été cédé aux forêts. Un autre membre de la commission souhaite s'assurer qu'il s'agit bien d'estimations et non pas d'offres définitives, ce qui est confirmé. Au vu de l'approbation à l'unanimité des neuf membres de la commission ad hoc, la commission vous recommande d'accepter le préavis tel qu'annoncé. Merci.

La Présidente :

J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière. La parole n'est pas demandée. Nous passons au vote.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

J'ouvre la discussion sur le fond.

M. Fred-Oskar PFISTER demande la parole :

J'ai deux points à soulever dans ce contexte. Le véhicule de livraison, selon le point 1.2, ne pourrait-il pas aussi servir pour les besoins mentionnés au point 3.1.1 à la page 15 ? A la place des bus des vignes, quelle en est la fréquentation de part et autre, donc pour

le véhicule actuel que je vois peut-être assumer le service aussi à la place d'un nouveau véhicule ? Quant au point suivant, je remets en question la dimension environnementale même si nous évoquons la Cité de l'énergie. Est-ce vraiment justifié, justifiable, de dépenser plusieurs dizaines de milliers de francs pour les six véhicules électriques à faible rayon d'action mentionnés en page 14 et, je suppose, pour un emploi plutôt restreint. J'ai dit. Merci.

M. Marc ZOLLIKER, municipal, demande la parole :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, je peux peut-être brièvement répondre aux interrogations de M. Pfister. Il y a plusieurs raisons à l'achat des véhicules électriques, mais au niveau des coûts, si vous mettez ensemble le coût d'achat de ce véhicule électrique qui est effectivement plus élevé que celui d'un véhicule traditionnel et les frais d'exploitation qui s'y ajoutent année après année, au bout de cinq ans environ on commence à être gagnant avec un véhicule électrique. On peut également dire que ce sont des véhicules qui font des trajets très courts, qui sont sans arrêt en train de partir, de s'arrêter, de redémarrer, etc. Un véhicule électrique s'use beaucoup moins vite dans ce cas qu'un véhicule à essence ou à diesel. Pour ces différentes raisons, ces achats sont plutôt rationnels que dispendieux. Je vous remercie pour votre attention.

M. Pierre LOTH demande la parole :

Pour ce préavis 03-2017, nous félicitons la Municipalité et apparemment la Direction des travaux et des services industriels d'avoir prévu l'achat de sept véhicules à moteurs électriques qui seront alimentés exclusivement en énergies renouvelables. Pour le préavis 02-2014 qui est rappelé dans ce même texte, on annonce avoir acheté trois véhicules électriques et d'autres véhicules de livraison utilitaires ou de tourisme dont on ne nous dit rien sur leur efficacité énergétique. Comme dit dans le paragraphe 5.2 Exigences environnementales, on s'orientera vers les véhicules les plus performants du marché. C'est un souhait pour le futur. Qu'en est-il pour l'ancien préavis ? On aurait été intéressé de connaître les étiquettes énergie des véhicules achetés dans le cas des précédents préavis et on serait intéressé au fur et à mesure, en tout cas la commission ad hoc, de connaître les étiquettes des futurs achats de véhicules thermiques également pour la Municipalité ou pour les services techniques. Merci.

M. Gil REICHEN, syndic, demande la parole :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, je n'ai pas le carnet avec les efficacités énergétiques des différents véhicules achetés ou à acheter. Ce que je vous propose, c'est peut-être que la Commission de gestion puisse examiner cette question. Comme elle examine en principe les préavis bouclés, elle pourrait revenir sur cette question et on pourra sortir les éléments de réponse dans le cadre de réponses à son intention. Il n'est en effet pas possible de répondre en direct ce soir.

Par rapport à la première partie de la question de M. le Conseiller Pfister à laquelle on n'a pas répondu, d'abord parce qu'on n'a pas bien compris, mais ça c'est notre responsabilité, je vais essayer de répondre globalement, M. Pfister. Vous parlez d'une question d'échange. Est-ce qu'on a examiné, en gros, la possibilité d'utiliser un véhicule prévu dans un chapitre pour un autre chapitre ? Je ne me souviens plus très bien desquels il s'agit. Je peux vous répondre globalement que chaque véhicule a dû être justifié, y compris en coordination entre les différentes directions pour examiner

justement les possibilités d'utilisation commune de ces véhicules et ceux qui sont prévus dans ce préavis sont le résultat de cette réflexion. Donc, ils n'ont pas de possibilité d'utilisation croisée ou d'échange entre les différents services. Je peux vous répondre uniquement sur le plan général. Merci de votre attention.

La Présidente :

La parole n'est plus demandée. Je clos la discussion. Nous passons au vote sur les conclusions du préavis.

Le préavis 03-2017 est accepté à l'unanimité moins 2 abstentions.

2.6. Propositions individuelles

La Présidente :

Aucune proposition individuelle (motion, postulat ou interpellation) n'a été déposée en vue de la présente séance.

2.7 Divers

2.7.1. M. David STANEK demande la parole :

Elargissement des tunnels de Belmont

La mise à l'enquête de l'élargissement des tunnels de Belmont a pris fin le 3 janvier 2017. Ce projet titanesque, évalué à CHF 800 millions, sur 10 ans de travaux, prévoit de créer deux voies supplémentaires sur l'autoroute A9. Lausanne Région a mis en évidence une augmentation de 12 % du trafic sur ce tronçon entre 2010 et 2014. Cette augmentation de capacité va créer une explosion de la mobilité individuelle qui est en contradiction avec les objectifs du PALM et du Schéma directeur de l'Est lausannois. Les communes de Belmont et de Lutry se sont opposées au projet, signe que ce n'est pas un sujet écolocentré. Pully étant également concernée puisque riveraine des travaux, le groupe des Verts souhaite savoir si la Commune s'est opposée au projet, si le sujet a été débattu en séance de Municipalité et quelle est la position de celle-ci. Merci.

M. Gil REICHEN, syndic demande la parole :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, merci à M. Stanek de m'avoir transmis cet après-midi la teneur de sa question. En fait, je vais vous donner une réponse un peu rapide, qui va, dans un premier temps, vous paraître satisfaisante : oui, la Municipalité a fait opposition. Je pourrais m'arrêter là, sauf qu'elle ne l'a pas fait sur le fond du projet mais simplement sur une méthode de l'OFROU qui consiste à exproprier les communes riveraines de l'autoroute pour permettre les installations de chantier. Le seul moyen dont dispose la Municipalité pour pouvoir entrer en discussion avec l'OFROU sur la mise à disposition des parcelles pour le chantier est de faire opposition. Voilà. C'est une méthode semble-t-il propre à l'OFROU : on exproprie les riverains. La Municipalité a donc fait opposition pour ce motif-là, et pour ce seul motif. Je dois vous dire qu'elle a même considéré dans le cadre de son opposition qu'elle n'avait pas d'objection sur le fond du projet. Ce n'est pas mon rôle de faire la présentation du projet de l'OFROU ici ce soir mais j'aimerais vous dire que cela ne se limite pas, comme vous l'avez dit, à l'élargissement des tunnels. Vous le savez, c'est un projet extrêmement important qui comprend aussi des travaux

d'entretien urgents de ces autoroutes, de ces ouvrages d'art, des ponts, raison pour laquelle aussi, la Municipalité n'a pas fait opposition sur le fond de ce projet.

Je relève aussi que vous avez l'air de trouver une contradiction entre ce projet et les objectifs du PALM. Je ne crois pas que cela soit le cas, en tous cas dans le cas des organes du Projet d'agglomération Lausanne – Morges il n'a jamais été question de s'opposer, ni individuellement commune par commune, ni collectivement au nom du Projet d'agglomération aux mesures prévues dans le cadre de ces assainissements par l'OFROU. En fait, la question que vous soulevez concerne la mise en place de ce concept, qui a déjà été testé, d'utilisation des bandes d'arrêt d'urgence pour les périodes de surcharge de trafic qui porte un nom à l'OFROU : la BAU, bande d'arrêt d'urgence active, en français. C'est ce qui a été testé notamment, vous l'avez vu, à la sortie de l'autoroute en direction de Genève juste avant Morges et ce concept est progressivement mis en place sur l'ensemble des réseaux d'autoroutes en Suisse. Il y a une vingtaine de projets de ce type en Suisse pour répondre à la saturation de certains tronçons d'autoroutes.

Ainsi, l'appel d'air n'est aujourd'hui pas du tout démontré. Au contraire, l'OFROU a fait un certain nombre d'expériences sur l'utilisation des bandes d'arrêt d'urgence et la création d'une de ces bandes dans un tunnel ne répond pas seulement à cet objectif de fluidité du trafic mais aussi, évidemment, à des questions de sécurité. Ce concept de bandes d'arrêt d'urgence ne prend pas place n'importe où mais justement dans des agglomérations pour essayer de décongestionner le trafic, vous l'avez relevé, les comptages ont montré une augmentation du trafic sur l'autoroute. Cependant, précisément, un des principes dans le cadre du projet d'agglomération est de reporter le trafic de transit dans l'agglomération sur l'autoroute de contournement.

Evidemment, il n'est possible d'atteindre cet objectif que si on permet, en tous cas même ponctuellement, d'augmenter la capacité et de diminuer la saturation de cette autoroute de contournement Lausanne – Vennes. Vous trouverez sur le site de l'OFROU passablement de renseignements détaillés sur ce projet et sur les expériences qui ont été faites avec ces bandes d'arrêt d'urgence actives, notamment sur le tronçon Morges – Ecublens. Par rapport au phénomène d'appel d'air, aucune augmentation de trafic n'a été constatée sur ce tronçon liée à la mise en place de cette mesure. Ceci me permet de dire que l'on peut discuter de l'appel d'air mais il n'est pas démontré de manière aussi évidente que ce que vous relevez. Par contre, il y a aussi des impacts positifs sur l'environnement. Sur ce même tronçon, une réduction du bruit a été mesurée suite à l'introduction de cette mesure, environ 2,4 dB et les émissions polluantes ont diminué d'à peu près 20 %. Ainsi, ce sont des mesures, de nouveau, qui ont probablement des inconvénients ou un certain nombre de risques mais aussi des avantages, y compris en termes environnementaux. Il y a une forte augmentation de la sécurité par une meilleure fluidité du trafic – les accidents ont diminué d'à peu près 25 % sur ce tronçon, mesures effectuées dans le cadre de projets mis en œuvre – et cela a précisément pour effet de décharger les réseaux urbains et, comme je l'ai dit, notamment le trafic de transit dans l'agglomération.

Ainsi, la Municipalité n'a pas fait opposition sur le fond du projet. Je n'ai pas connaissance du détail des oppositions qui ont été faites par les communes de Belmont et Lutry, je ne sais pas ce que l'on peut en retirer, en tous cas sur le caractère politique de ces oppositions. Apparemment, en tous cas à Belmont, la plupart des oppositions

étaient plutôt liées à la période des travaux et aux nuisances pendant les travaux que sur le fond du projet lui-même. Je n'ai cependant pas non plus la teneur de toutes ces oppositions et il ne m'appartient pas, en plus, d'y répondre ou de les juger. C'est quand même surtout les impacts sonores et de trafic de camions pendant les travaux qui ont inquiété, probablement à juste titre, les habitants de Belmont.

Voilà donc ce que je peux dire sur votre question : opposition pour les questions d'expropriations mais pas d'opposition sur le fond du projet. Merci de votre attention.

2.7.2 M. Serban SICHITIU demande la parole :

Préavis 24-2014 / Travaux Villardin

D'après le planning annoncé concernant les travaux à l'avenue de Villardin, Joliette, Chamblandes et autres selon le préavis 24-2014, le premier semestre 2017 était prévu pour le revêtement et les finitions. Ce n'est pas le cas. Les travaux sont lourds et ils se poursuivent. Est-ce qu'il y a un dépassement de délai ? Est-ce que le budget admis de CHF 7,3 mio en 2014 plus CHF 800'000.- est dépassé ? Merci.

M. Marc ZOLLIKER, municipal, demande la parole :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, une réponse rapide. Oui, effectivement, le chantier de Villardin a subi quelques décalages dans son phasage mais sur l'ensemble, les travaux vont quand même se terminer au premier semestre 2017 avec peut-être un tout petit dépassement au mois de juillet pour la pose des revêtements finaux. Sans cela, il n'y aura pas de dépassement de délai. Pour ce qui est du cadre financier, à ce jour, il devrait être tenu.

La Présidente :

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Il est 21h15 et je conclus en vous remerciant toutes et tous de votre participation et de votre attention. Notre prochain rendez-vous est fixé au 26 avril à 20h00 dans cette même salle. Je vous souhaite une excellente fin de soirée et un bon retour chez vous. Merci.

La Présidente :

Le secrétaire :

Anne Viredaz Ferrari

Bernard Montavon